



Bâtir le *Nunavut* ensemble

GOVERNEMENT
DU NUNAVUT

Priorité d'embauche

La priorité est accordée aux Inuits du Nunavut.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

**Gestionnaire, Sciences de
l'environnement**

Salaire initial : 99 743 \$

IQALUIT, NU

N° de réf. 13-505551

Clôture : 27 mars 2020

MINISTÈRE DES SERVICES COMMUNAUTAIRES
ET GOUVERNEMENTAUX

**Agent d'approvisionnement –
Soutien technique**

Salaire initial : 88 608 \$

IQALUIT, NU

N° de réf. 14-505885

Clôture : 3 avril 2020

MINISTÈRE DES RESSOURCES HUMAINES

**Directeur, Division régionale
de la dotation**

Cette offre d'emploi s'adresse uniquement aux Inuites et
Inuits du Nunavut.

Indemnité de vie dans le Nord : 18 517 \$

Échelle salariale : 108 844 \$ à 155 492 \$ RANKIN INLET, NU

N° de réf. 04-505894

Clôture : 27 mars 2020

MINISTÈRE DES FINANCES

Agent principal des recettes

Salaire initial : 81 861 \$

IQALUIT, NU

N° de réf. 03-505931

Clôture : 27 mars 2020

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Analyste de données sur la santé

Salaire initial : 85 215 \$

IQALUIT, NU

N° de réf. 10-505934

Clôture : 27 mars 2020

**Coordonnateur régional responsable
des maladies transmissibles**

(2 postes de durée indéterminée)

Salaire initial : 95 882 \$

IQALUIT, NU

N° de réf. 10-505935

Clôture : 27 mars 2020

NOUVELLE PUBLICATION

Spécialiste des maladies transmissibles

Salaire initial : 99 743 \$

IQALUIT, NU

N° de réf. 10 505937

Clôture : 27 mars 2020

Orthophoniste

Salaire initial : 99 743 \$

IQALUIT, NU

N° de réf. 10-505938

Clôture : 27 mars 2020

*Veillez noter que les postes situés à Iqaluit sont admissibles
à une indemnité de vie dans le Nord de 15 016 \$ par année.*

Postuler au : Ministère des Ressources humaines,
Gouvernement du Nunavut, C. P. 1000, Succursale 430,
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0. Tc : 867 975-6220.
Tél : 867 975-6222. Sans frais : 1 888 668-9993.

Courriel : gnhr@gov.nu.ca

(Veillez indiquer le n° de réf. dans l'objet de votre courriel.)

*Les descriptions de poste peuvent être obtenues par télécopieur, par
courriel ou en ligne. Une vérification du casier judiciaire pourrait être
exigée pour certains emplois. Un dossier judiciaire n'entraîne pas
nécessairement le refus d'une candidature.*